

REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité-Travail-Progress

CONSEIL NATIONAL DE LA STATISTIQUE

**LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT
DE LA STATISTIQUE (SNDS)**

(Note de Synthèse, Octobre 2007)

L'adoption de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) en février 2002 par le gouvernement nigérien a permis de réorganiser, redéfinir et réorienter les politiques sectorielles de développement dans le sens de la réduction de la pauvreté. Toutes les politiques sectorielles de développement ont désormais pour seul créneau la gestion axée sur les résultats. Il est dès lors impératif de doter la stratégie de réduction de la pauvreté d'un système statistique national performant afin de suivre et évaluer les politiques sectorielles mises en œuvre.

A cet effet, un atelier sur les statistiques de la pauvreté, organisé à Niamey du 4 au 7 décembre 2001, a mis en lumière la problématique des nouvelles obligations nationales et internationales du Système Statistique National (SSN) et les difficultés auxquelles il doit faire face pour répondre aux besoins particuliers de la S.R.P et des autres utilisateurs des données. En outre, cet atelier a recommandé une refonte du système statistique national pour qu'il réponde mieux aux besoins de la SRP et des autres utilisateurs.

C'est dans cette optique que l'Institut National de la Statistique a engagé en 2006 l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS).

Secrétariat Technique Permanent de la SNDS

182, Rue de la SIRBA BP : 13416 Niamey - Niger

Téléphone : (227) 20 72 35 60 - Fax : (227) 20 72 21 74- NIF : 9617/R

<http://www.ins.ne>

SOMMAIRE

1. Analyse diagnostique du Système Statistique National (SSN)	Page 3
2. Objectifs pour la période 2008 – 2012	Page 5
3. Principaux produits attendus du SSN	Page 6
4. Stratégies générales d'intervention	Page 6
5. Programmes prioritaires de la SNDS	Page 7
6. Coût et financement de la SNDS	Page 8
7. Mise en œuvre, suivi et évaluation de la SNDS	Page 9

1. Analyse diagnostique du Système Statistique National (SSN)

La mise en place du Système Statistique National remonte au début des années 1960 avec la création, au sein du Commissariat Général au Plan, rattaché à la Présidence de la République, d'un service de la statistique. C'est ce service qui s'est transformé progressivement pour devenir aujourd'hui l'Institut National de la Statistique (INS).

Sur le plan institutionnel, la loi N°2004-011 du 30 mars 2004 organise les activités de production, de traitement, d'édition, de diffusion et d'utilisation des statistiques et crée l'Institut National de la Statistique (INS). Cette loi consacre l'indépendance scientifique dans la production et la diffusion des statistiques, mais elle fait obligation au secret professionnel, à la neutralité, à l'objectivité, à l'impartialité et à l'anonymat des fournisseurs des informations primaires ou des répondants aux questionnaires. La loi impose aussi le principe de la transparence : accès égal pour tous aux données statistiques et compréhension des objectifs et des résultats attendus des opérations de production des statistiques par les assujettis aux questionnaires et aux fournitures des données.

L'offre et la demande statistique au Niger sont structurées selon une architecture classique qui caractérise la plupart des systèmes statistiques africains, à quelques spécificités près. Les locomotives en sont le Conseil National de la Statistique (CNS) et l'Institut National de la Statistique (INS).

Le SSN est ramifié, au niveau des ministères sectoriels, des directions régionales des statistiques et des autres structures, par des directions ou des services (ou des structures faisant fonction).

Les études diagnostiques réalisées indiquent que le SSN dispose des éléments - forces suivants qui peuvent servir de points d'ancrage pour son renforcement et l'amélioration de ses performances :

- l'existence d'un INS doté d'une réelle autonomie administrative et financière et de ressources budgétaires et financières appréciables ;

- la décentralisation et la déconcentration des structures du système statistique national par la création en cours de nouvelles directions de la statistique dans les ministères techniques et des directions régionales de l'INS ;
- l'existence d'un statut particulier du personnel de l'INS qui a amélioré la situation des agents ;
- d'importantes capacités managériales des responsables de l'INS reconnues par de nombreux partenaires. l'expérience et les compétences professionnelles statistiques de certains responsables et du personnel des structures centrales et/ou sectorielles ;
- la mise en place de la base de données fédératrice pour les indicateurs socio-économiques dénommée « NigerInfo » ;
- l'amélioration du cadre juridique du système statistique national, notamment l'adoption de la loi No 2004-011 du 30 mars 2004, ainsi que la série des réformes en perspective ;
- la contribution du secteur privé au développement de la statistique ;
- l'existence d'un Centre de Formation et de Perfectionnement.

De même, les analyses ont montré que le contexte actuel comporte plusieurs opportunités qui favorisent le renforcement des capacités du SSN. Il s'agit des opportunités suivantes :

- une réelle prise de conscience au plus haut niveau de l'Etat s'est opérée, depuis le début des années 2000, sur l'importance et l'utilité de la statistique dans le processus de prise de décision et dans le suivi et l'évaluation de l'impact des politiques et programmes de développement ;
- un environnement favorable au développement de la statistique au niveau de l'Etat et des Partenaires Techniques et Financiers qui sont disposés à accompagner le SSN dans le processus de son développement ;
- la volonté exprimée par l'Etat de professionnaliser la production statistique et d'harmoniser les méthodologies, les outils et les concepts ;
- le développement des TICs dans certaines structures pour la diffusion des données, notamment la création de sites Web, l'utilisation de la messagerie électronique, et la création des CD Rom ;
- l'amélioration de la capacité de la bande passante pour les communications par Internet qui est actuellement de 8 MB/s, la diversification des outils de communication avec l'introduction en 2006 de l'ADSL avec un débit d'au moins 128 Kb/s, la diversification des outils et des méthodes de sauvegarde et d'archivage des données ;
- l'équipement progressif des structures statistiques déconcentrées.

Cependant, en dépit de ces forces et des opportunités les faiblesses ci-après continuent d'entraver le bon fonctionnement du Système Statistique National (SSN), selon de nombreuses études diagnostiques réalisées ces dernières années :

- l'absence de dispositions relatives au visa statistique dans la loi n°2004-011 du 30 mars 2004 ;

- l'absence de dispositions relatives au comité de label statistique et au secret statistique dans le décret N°2004-265/PRN/ME/F du 14 septembre 2004 portant attributions, composition et fonctionnement du Conseil National de la Statistique (CNS) ;
- la sous - représentation du secteur privé et des certains utilisateurs des statistiques dans le Conseil National de la Statistique (CNS) ;
- l'insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité ;
- l'imprécision ou l'inexistence des textes sur les missions et les attributions de la grande majorité des structures statistiques sectorielles publiques ;
- les faiblesses de coordination et d'harmonisation des méthodologies, des outils et de concertation dans le Système Statistique National malgré les nombreux efforts faits dans ce sens par l'INS;
- la méconnaissance par les producteurs sectoriels des normes internationales et régionales en matière de traitement des données statistiques ;
- la faible centralisation des données, et donc le faible contrôle par les structures de régulation, notamment l'INS sur la production des données sectorielles ;
- une prise de conscience insuffisante de l'utilité de la statistique au niveau de certains responsables de départements ministériels et de certaines autorités régionales ;
- les problèmes opérationnels de collecte, de traitement, d'analyse, de publication et de diffusion des données, du fait de l'insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité, mais aussi des ressources matérielles et financières ;
- les problèmes d'utilisation des données sur la population;
- l'insuffisante désagrégation des données et indicateurs. En effet, une forte demande existe pour aller aux niveaux les plus opérationnels (villages, cantons, communes et départements, etc..).

Par ailleurs, l'instabilité institutionnelle au niveau de certains départements ministériels lorsque des changements institutionnels ou organisationnels y interviennent, les structures statistiques en sont malheureusement les premières victimes, ce qui constitue une des plus grandes menaces pour le développement et la pérennisation du SSN.

2. Objectifs pour la période 2008 - 2012

L'objectif général poursuivi par la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique est l'édification d'une fonction « statistique » dotée des moyens humains, matériels et financiers requis pour contribuer efficacement à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques, programmes et projets de développement économique et social, notamment la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté, les Objectifs du Millénaire pour le Développement et les programmes du Millénaire Challenge Corporation.

Les objectifs spécifiques visés sont les suivants :

- i. Développer les capacités institutionnelles du système statistique nigérien ;

- ii. Développer la production des indicateurs statistiques pour répondre aux besoins des utilisateurs ;
- iii. Développer les capacités d'analyse des données statistiques ainsi que leur utilisation ;
- iv. Promouvoir les conditions de stockage, d'archivages et de diffusion de l'information statistique.

3. Principaux produits attendus du SNDS

La mise en œuvre de la SNDS rendra disponibles notamment les principaux produits suivants :

- i. Démographie : données de base sur l'état de la population et les projections désagrégées jusqu'aux niveaux les plus périphériques (Cantons, communes), caractéristiques de cette population, emplois, croissance, fécondité, genre, migration, etc. ;
- ii. Pauvreté et accessibilité aux services essentiels : statut de la pauvreté, données de couverture et d'accessibilité sur l'éducation, la santé, l'eau potable, l'hygiène/assainissement, l'électrification ;
- iii. Economie et Finance : comptes nationaux, prix, balance de paiements et commerciale, monnaie, environnement des affaires (création d'entreprises et enregistrement des propriétés foncières) ;
- iv. Gouvernance : lutte contre la corruption, décentralisation ;
- v. Développement rural, développement durable : production agro-sylvo-pastorale, environnement (production/consommation du bois, dégradation des terres, protection, restauration des terres, biodiversité et protection des espèces animales).

4. Stratégies générales d'intervention

Pour la mise en œuvre efficiente et un suivi - évaluation efficace de la SNDS, il convient d'adopter une démarche participative, comme lors de son élaboration, en y associant étroitement les principaux producteurs et utilisateurs des données statistiques particulièrement les partenaires au développement, l'Université, les syndicats et autres organisations non gouvernementales et Associations. Ainsi, un dispositif sera mis en place et qui permettra:

- i. l'implication effective de tous les acteurs concernés par la production et/ou l'utilisation des statistiques dans la mise en œuvre de la SNDS ;
- ii. la priorisation de la production des statistiques de routine qui ont un meilleur rapport coût-efficacité et une meilleure régularité. Cet appui à la production des données administratives sera renforcé et complété par la réalisation d'enquêtes nationales ;
- iii. l'assurance d'une meilleure adéquation entre la demande et l'offre statistique ;

- iv. la systématisation de l'approche de « la gestion centrée sur les résultats » ;
- v. la poursuite de la déconcentration/décentralisation horizontale et verticale de la production statistique ;
- vi. l'appropriation par les acteurs nationaux de la SNDS et la durabilité des interventions ;
- vii. le respect des normes sous-régionales, régionales et internationales ;
- viii. la généralisation de l'utilisation des TICs pour faciliter les opérations de collecte, de traitement, de diffusion, la circulation et le partage d'information entre acteurs du SSN.

5. Programmes prioritaires de la SNDS

L'état des lieux du SSN a mis à nu de nombreuses insuffisances dont la prise en charge fait naître des besoins énormes que ni les capacités financières du gouvernement et des Partenaires Techniques et Financiers, ni les capacités techniques du SSN ne permettent de couvrir intégralement pendant les cinq années de mise en œuvre de la SNDS. La nécessité d'opérer un arbitrage sur les priorités à retenir s'impose, d'où le choix des Programmes Prioritaires suivants pour la période 2008-2012 :

- i. Renforcement du cadre juridique, institutionnel et de la coordination ;
- ii. Développement des ressources humaines et de la recherche appliquée;
- iii. Renforcement de la dotation et de la gestion des ressources matérielles et financières ;
- iv. Amélioration de la qualité et de la régularité des productions statistiques, et édification d'un espace statistique sous-régional, régional et international ;
- v. Dissémination des productions et promotion d'une culture statistique.

Les plus importantes actions prioritaires prévues dans le cadre de ces programmes portent sur (i) l'aménagement du cadre juridique et institutionnel pour inclure les dispositions relatives au visa pour les enquêtes d'envergure nationale, introduire le label statistique et améliorer la représentation du secteur privé et des autres utilisateurs non visés par le décret, (ii) le renforcement de la déconcentration horizontale et verticale du SSN, (iii) le renforcement du mécanisme de coordination technique et opérationnelle, (iv) la réalisation et la mise en œuvre d'une étude sur l'élaboration d'un Plan Stratégique de Développement des Ressources Humaines ayant pour objet de renforcer le cadre professionnel de la fonction « statistique », et d'examiner l'opportunité de la centralisation de la gestion de ces ressources, (v) le renforcement immédiat par l'INS, malgré ses contraintes propres, des unités statistiques des secteurs de la santé, de l'agriculture, des ressources animales, de l'hydraulique, de l'environnement et de la Justice, en ressources humaines qualifiées, (vi) l'amélioration de la dotation budgétaire et en moyens de travail, et la rationalisation de la gestion des ressources du secteur, (vii) l'amélioration de la qualité de la production dans les domaines prioritaires retenus, (viii) le développement d'un plaidoyer en faveur de la production statistique à l'endroit des décideurs, des ménages sollicités dans le cadre des opérations de dénombrement et des enquêtes, des partenaires au développement et de la société civile, et (ix) la promotion d'une infrastructure numérisée de production statistique.

6. Coût et financement de la SNDS

L'ensemble des coûts évalués pour la mise en œuvre de la SNDS s'élève à 23,3 milliards FCFA, soit moins de 1% du coût de la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté qui s'établit à 7601,5 milliards pour la période 2008-2012 selon le scénario OMD retenu par le gouvernement. Mais ce coût n'est pas exhaustif puisqu'il ne prend pas en compte les charges liées aux ressources humaines des structures sectorielles, le coût de la composante « Economie et Finances », et celui de certaines enquêtes nationales.

La structure des coûts confirme la priorité accordée aux programmes d'amélioration de la qualité, et de renforcement des moyens d'intervention, qui absorbent respectivement plus de 45% et 43% du coût total de la SNDS.

L'Etat contribuera à hauteur de 27,6% des financements requis hors salaires des structures sectorielles ; l'appui extérieur sera donc prédominant puisqu'il assurera 72,4% des financements. Cependant, la programmation pluriannuelle a été faite sur la base d'un accroissement progressif de la contribution de l'Etat concomitamment à la diminution tendancielle de l'appui extérieur.

Un second scénario, plus optimiste, accroîtrait la contribution de l'Etat. Cette augmentation du coût total est imputable au programme de renforcement des moyens matériels, financiers et de la gestion.

La mobilisation des financements extérieurs obéira aux stratégies suivantes :

- le renforcement des ressources propres du SSN par la création des régies de recettes et dépenses au sein des SSP, l'objectif visé étant de recouvrer au moins le coût des supports par la vente de certains produits, et donc d'assurer un approvisionnement régulier et pérenne pour cet intrant indispensable à la production ;
- l'inscription des besoins du secteur de la statistique dans la SDRP afin d'utiliser les mécanismes de concertation existants pour la mobilisation des financements nécessaires ;
- pour les secteurs de l'éducation, de la santé et du développement rural, dans lesquels le gouvernement met en œuvre, en partenariat avec les PTF, l'approche sectorielle globale, la mobilisation des ressources pour le financement intégral ou partiel des besoins sera effectuée via les mécanismes de financement existants et sur les ressources mobilisées et/ou mobilisables dans le cadre du Programme Décennal de l'Education, du Plan de Développement Sanitaire et de la Stratégie de Développement Rural. Les structures sectorielles de production statistique doivent être préparées à exploiter toutes les facilités offertes : appui budgétaire, fonds commun/basket-fund, requêtes spécifiques ; la possibilité de financement de certains besoins par des projets à couverture régionale ne doit pas être négligée ;
- pour les autres secteurs, les financements disponibles dans le cadre des programmes et projets à couverture nationale ou régionale pourront être explorés : par exemple, pour le secteur de la Justice, le financement disponible dans le cadre du Programme Seuil du MCC sera utilisé pour la mise en place du système d'information en matière de lutte contre la corruption et la réalisation de l'enquête nationale ;
- l'utilisation des facilités sous-régionales d'intégration (UEMOA- CEDEAO), régionales et internationales ;

- des financements spécifiques seront recherchés auprès des Bailleurs intéressés par le développement du secteur statistique. Ces financements couvriront les besoins non couverts par les ressources acquises. Il est souhaitable, compte tenu de la nature de l'activité, que ces ressources soient des dons.

7. Mise en œuvre, suivi et évaluation de la SNDS

La ligne directrice générale est d'utiliser au mieux les structures existantes et celles prévues dans le cadre de l'amélioration de la coordination pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la SNDS. Le Comité National de la Statistique, le cadre permanent de coordination opérationnelle et les groupes sectoriels et régionaux de travail animeront la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la SNDS.

Le Ministre en charge de la statistique, Président du Conseil National de la Statistique, assurera la maîtrise d'ouvrage de la SNDS qu'il délèguera aux Ministres sectoriels qui l'exerceront chacun dans son domaine de compétence.

La maîtrise d'œuvre de la SNDS sera assurée par l'INS qui mettra en place une Cellule de Suivi. Les structures sectorielles de production statistique assureront la maîtrise d'œuvre ; elles seront donc responsables pour la mise en œuvre du volet de la SNDS pour lequel elles sont compétentes. Mais pour encourager la synergie entre les acteurs du système, les trois composantes du SSN, à savoir, « Démographie et secteurs sociaux », « Economie et Finances », et « Développement rural » disposeront chacune d'un groupe de travail permanent chargé d'assurer une coordination opérationnelle.

Naturellement, les maîtres d'ouvrage ont la latitude de déléguer la maîtrise d'œuvre à des prestataires professionnels pour des interventions ciblées.

Le suivi opérationnel sera effectué au sein du cadre permanent de concertation regroupant l'INS et les SSP. Celui-ci, érigé éventuellement en Comité de Pilotage élargi aux PTFs.

Des indicateurs de suivi seront définis dans le cadre de l'évaluation permanente de l'offre et de la demande statistique en rapport avec les qualités premières mises en avant pour le SSN, à savoir, la pertinence, l'exactitude, la ponctualité, la continuité, la fiabilité, la cohérence, la comparabilité, la spécificité, l'accessibilité, la simultanéité et la pérennité des données statistiques, l'efficacité dans l'utilisation des ressources du secteur et l'accès pour tous les utilisateurs aux données statistiques.

Décret 2004-265/PRM/ME/F du 14 septembre 2004

Le Conseil National de la Statistique veille à l'exécution des orientations gouvernementales en matière statistique.

- Il est chargé de préparer et de soumettre, pour approbation en Conseil des Ministres, les orientations générales de la politique statistique de la nation. Il adopte tous les cinq ans un programme de moyen terme de développement de la statistique. Il est fondé sur les orientations de politique de développement de la nation.
- Il est présidé par le Ministre en charge des Finances, assisté d'un Vice-président nommé par décret pris en Conseil des Ministres.
- Il dispose d'un Secrétariat Général placé sous l'autorité du Directeur Général de l'Institut National de la Statistique.

L'Institut National de la Statistique assure le suivi et la coordination technique de la mise en œuvre des programmes statistiques.

Un Secrétariat Technique Permanent de la SNDS a été créé pour animer la préparation de la SNDS.

Programme d'enquêtes 2008-2012 (en millions de FCFA)

	2008	2009	2010	2011	2012	Coût unitaire	Coût total
Economie/Conjoncture							
Enquête emploi / secteur informel						120,0	240,0
Enquête pour la rénovation de l'IHPC						224,2	224,2
Enquête PCI						69,8	69,8
Enquête auprès des entreprises						2,5	12,5
Enquête Permanente sur l'Évaluation des Récoltes (EPER)							
Pauvreté et condition de vie des ménages							
Enquête Nationale budget consommation des ménages						158,3	158,3
(*) Enquête sur la sécurité alimentaire des ménages						85,0	850,0
(*) Enquête sur la nutrition et la survie des enfants de 0 à 59 mois						75,0	750,0
Enquête sur les indicateurs sociaux de base (QUIBB social)						120,0	120,0
Suivi participatif de la pauvreté						40,7	40,7
Enquête sur l'Alphabétisation au Niger (LAMP)						242,6	242,6
Démographie/Santé							
Enquête démographique et de santé/MICSS IV						1000	1000
Recensement Général de la Population et de l'Habitat						6 000	6 000
Gouvernance / Droits humain							
Enquête sur la gouvernance/corruption						50	50
Enquête sur la migration et l'urbanisation au Niger						100	100
TOTAL GENERAL							9 858

Source : DER/INS

(*) = 2 fois par an

= année de réalisation

Plan de formation et de perfectionnement des ressources humaines SNDS

Désignation	Nb de bourses SNDS	Nb/an	Coût unitaire (En millions de FCFA)	2008	2009	2010	2011	2012	Coût total
Docteur en stat/éco	2		10	-	-	-	20	-	20
Docteur en démo	1		10	-	-	-	10	-	10
ISE	10		9	18	18	18	18	18	90
DESS ASAD	5		6	6	6	6	6	6	30
Démographe	5		9	9	9	9	9	9	45
ITS	25		6	30	30	30	30	30	150
ITS (DRS)	10		5	25	25	-	-	-	50
AD spécialisés	15		2	30	-	-	-	-	30
AD	75		2	30	30	30	30	30	150
AT	100		1	20	20	20	20	20	100
Ing. Inf.	5		5	5	5	5	5	5	25
Anal. Prog.	10		3	10	10	10	-	-	30
BTS Inf.	10		2	5	5	5	5	-	20
S/TOT 1				188	158	133	153	118	750
Perfectionnement en statistique			30	30	30	30	30	30	150
Perfectionnement en informatique			10	10	10	10	10	10	50
S/TOT 2				40	40	40	40	40	200
Organisation concours	5	25	2	2	2	2	2	2	10
Voyage d'études 2 personnes (délibérations)	2	10	5	5	5	5	5	5	25
Mission évaluation	2	10	5	5	5	5	5	5	25
Mise à niveau	1	5	6	6	6	6	6	6	30
S/TOT 3				18	18	18	18	18	90
Total actions prioritaires				246	216	191	211	176	1 040
Recherche opérationnelle				15	15	15	15	15	75
TOTAL GÉNÉRAL				261	231	206	226	191	1 115

Pour plus d'information sur la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS)

The screenshot displays the homepage of the Institut National de la Statistique (INS) of Niger. The header features the INS logo and the text 'INS - NIGER'. Below the header is a navigation menu with links: Accueil, Présentation, Programmes, SRP/OMD, Publications, Indicateurs clés, Liens Utiles, Courrier, and Nouveautés. A left sidebar contains a search bar and a list of menu items: Nos Statistiques, Le Niger, NigerInfo, Recensement 2001, Agenda, Archives, Appel d'Offre, Concours/Emploi, Divertissement, Nos partenaires, Téléchargement, Nous joindre, and Plan du Site. The main content area is divided into several sections:

- Nouvelles de l'Institut**: A section for news and updates.
- Indicateurs de l'Economie Nigerienne (2006)**: A table showing various economic indicators.

Indicateur	Valeur
Taux de Change annuel moyen du dollar par rapport au CFA	522.9
PIB nominal	1850.08
Ratio exportations sur PIB	19.2
Taux de croissance du PIB réel	4.8
Solde budgétaire de base en % du PIB	-3.2
Service de la dette (en % des exportations de biens)	7.7
Ratio dépenses courantes par rapport aux recettes fiscales	88.54
Taux de Pression Fiscale	11.1
Vitesse de circulation de la monnaie	6.4
Recette budgétaire en % du PIB	11.8
- Indicateurs les plus récents**: A table showing the most recent indicators.

Indice Harmonisé des Prix à la consommation (septembre 2007)	125.4
Taux d'inflation mensuel (septembre 2007)	+0.8%
Taux d'inflation en glissement annuel septembre 2007	-0.7%
Taux d'inflation moyen des 12 derniers mois (à fin septembre 2007)	-1.0%
Estimation de la Population (projection 2007)	13.475 457
- Nos Statistiques par Sujets**: A grid of links to different statistical categories:

Economie	Indicateurs clés	Commerce extérieur
Comptabilité nationale	Trésorerie publique	Balance des paiements
Dev. et indices	Monnaie et crédit	Divulgué
Agriculture	Finances et dette publique	Evénement
Industrie	Statistiques agricoles	Énergie
Handicap	Coopération internationale	Éducation
Démographie	Santé	Environnement
Emploi	Statistiques manufacturières	Statistique
Économie	Travaux de nuit	Travail
Économie	Économie	Statistique
- Actualités Statistiques**: A list of recent statistical news items.

13/10/2007	Enquête Nationale sur la nutrition et la survie des enfants de 0 à 59 mois.
04/10/2007	21ème session du Conseil National de la Statistique (CNS)
10/09 au 12/09/2007	Formation de l'équipe d'encadrement (INS, Ministère Fonction Publique et du Travail, UNICEF + quelques ONG) de l'enquête sur le travail des enfants au Niger, prévue du 15 novembre au 15 décembre 2007.
A partir du 24/08/2007	Recensement des Entreprises du Secteur moderne
- Publications**: A section for statistical publications, featuring a thumbnail of the 'BULLETIN TRIMESTRIEL'.

www.stat-niger.org

Conseil National de la Statistique
Secrétariat technique permanent de la SNDS

Institut National de la Statistique
Immeuble sis à la Rue Sirba, derrière la Présidence de la république
Téléphone : (227) 20 72 35 60 /20 72 21 72/73
/Fax : (227) 20 72 21 74 -NIF: 9617/R
Nous écrire : ins@ins.ne